

la
cgt



Syndicat CGT
des Cheminots
de
Paris
Gare de Lyon

Compte rendu de la réunion du CHSCT extraordinaire

Du lundi 21 novembre 2016

UO ESCALE

« La sécurité est un tout qui ne peut être éclaté. La CGT conteste que des tâches de sécurité puissent être considérées comme non essentielles »

L'arrêté du 07 mai 2015 (applicable au 20 mai 2016), qui ne devait rien changer, supprime en fait, pour les métiers autres que la conduite des trains, l'arrêté d'aptitude qui encadre actuellement sérieusement les métiers de la sécurité.

Nous passons, pour ce qui relève d'une habilitation, de 18 fonctions de Sécurité à 13 tâches « dites essentielles » pour la sécurité (TES) Des pans entiers de la sécurité, qui font actuellement l'objet d'une habilitation, aujourd'hui ne relèvent que d'une simple autorisation, voire de rien

C'est maintenant l'employeur qui fixe les conditions d'aptitude physique et psychologique minimales préalablement à l'affectation des personnes concernés!

A l'EEV, ce sont les chefs de service qui sont sacrifiés... les préparateurs TGV encore plus sollicités

L'arrêté du 30/07/2013, prévoyait un système fondé sur une liste de fonctions de sécurité, correspondant, dans leur terminologie, à des dénominations métiers propres à la SNCF. Cet arrêté est donc abrogé.

Le nouvel arrêté émanant du ministère des transports, décline les missions de sécurité en Taches Essentielles de Sécurité (TES) et Taches de Sécurité autres qu'Essentielles (TASE). La directive EF 2002, fixe les conditions d'exercice d'une Tache de Sécurité Autre qu'Essentielle, et les prérequis indispensables.

Pour être autorisé à une TSAE, tout agent doit avoir été apte à :

Aptitude psychologique

Visite médicale de santé

Maîtrise de la langue Française

Connaissance générale de l'exploitation ferroviaire et aux connaissances spécifiques à la TSAE

Les opportunités pour l'ESCALE DE PARIS LYON nous sont donc dévoilées à l'occasion de ce CHSCT. Pour la direction, cette évolution de la réglementation, applicable par toutes les entreprises ferroviaires, est mise en œuvre par SNCF, dans un contexte de concurrence présente et active. L'ESCALE de Paris Gare de Lyon, a souhaité conserver la mission de départ des trains, plutôt que de la transférer vers les contrôleurs. Elle conserve ainsi la charge, et gardera la maîtrise de la production de l'ensemble des trains aux départs. *Elle « enrichit! » la compétence des agents d'escale, et permet à tout préparateur TGV, de coordonner son train, depuis son arrivée à quai jusqu'à son départ, qu'il donnera lui-même. Cela permettra également d'alléger la programmation des Chefs de Service sur les autorisations de départ, et, de leur offrir la possibilité d'élargir leurs missions à la préparation TGV!*

Par ailleurs, à l'occasion de cette évolution et de l'organisation de ces formations, *la direction souhaite appliquer la réalisation des « coupes et accroches » par les agents commerciaux, cela étant déjà réalisé dans les gares de province!*

Tout agent d'escale est concerné par cette évolution

Concernant les formations des agents préparateurs (4 sessions pour 4 groupes de 7 agents) elles interviendront sur la période du 05/12/2016 au 21/02 2017.

Chaque session se déroulera comme suit:

8 jours de théorie (4 jours pour le module « connaissance générale de l'exploitation ferroviaire » plus 4 jours pour le module de formation TSAE n°3 et coupes et accroches

10 jours de pratique

Enfin, pour favoriser la formation et maintenir au mieux la production, des intérimaires interviendront durant toute la période de formation, pour couvrir les postes, avec une « mission de préparation allégée »!! (pointage ressources, coordination, aide aux départs) Par ailleurs, en ce qui concerne la formation à la préparation TGV, celle-ci sera dispensée à l'ensemble des chefs de service qui ne l'auraient pas encore eue, durant la période du 03/ 01/ 2017 au 07/03/2017

De plus, une information/communication sera diffusée à l'ensemble des agents de l'UO ESCALE. Un accompagnement plus spécifique sera réalisé à l'intention des 4 groupes d'agents qui seront formés. Compte tenu de la nécessité de réaliser les formations pour 4 groupes indissociables d'agent, certains déroulés de repos pourront être modifiés. (*à l'approche des fêtes, les agents apprécieront!!*)

Analyse et commentaire CGT

En mars 2015, ces tâches de sécurité autres qu'essentielles (TSAE) devaient être définies par l'ESPF(établissement Public de Sécurité) via les MAC (moyens acceptables de conformité). Mais, sous la pression des principaux acteurs patronaux du secteur, l'ESPF a décidé de ne s'en tenir qu'à réaliser un « simple guide de bonne pratique » , qui ne revêt aucun caractère obligatoire!

La direction avait beau nous « chanter » à l'époque, qu'elle ne permettra sans doute pas qu'un agent qui ne soit pas de la filière Transport Mouvement, soit autorisé à la transmission de l'autorisation de départ, il n'empêche que l'arrêté rendant cela possible, à l'EEV on se dépêche, une nouvelle fois de l'appliquer. Donc, pour la SNCF comme une quelconque entreprise ferroviaire privée, bonjour la sécurité!

ARRETONS L'ARRETE!!, En effet, il met fin à la sécurité système, marque le total désengagement du ministère de tutelle, et, une nouvelle fois, montre à quel point l'organisme « totalement indépendant? » qu'est l'ESPF, fait preuve d'un niveau d'exigence on ne peut plus faible en matière de sécurité.

Aucune prise de conscience du risque de la part de nos directions. Bien au contraire. En tant que principaux acteurs de la sécurité, *on assiste à l'EEV, à une mise en place rapide, seul ne comptant, dans un futur système non cadré, les énormes gains de productivité faits sur la sécurité.*

Non seulement on touche aux fondamentaux en terme de sécurité, mais c'est clairement la fin de la filière 27 qui est programmée.

On est bien loin de la politique de sécurité qui repose principalement sur de la simple communication(VIGIRAIL, Inspection Général de Sécurité, PRISME, Etc. Il faut dire, que les accidents et incidents se succèdent malheureusement , depuis 3 ans, n'entraînant aucune remise en cause de la politique menée, ni des principaux acteurs.

Il semble que la politique du risque calculé n'ait pas de limite.

Ensemble, refusons cet état de fait. Pour la cgt, c'est la filière 27 en tête, filière 26 au buttoir . Les membres, à l'unanimité, ont donc émis un avis négatif sur ce dossier

*Casse des métiers filières 26 et 27,
Création d'un ESV et d'un EST Baisse
des effectifs, ca suffit!!*

*Rassemblement et Interpellation de
la direction régionale le*

Jeuudi 24 novembre 2016 à 09h15

Centre de tri postal voie 23

Les membres

CGT au

CHSCT A

PROVINI René secrétaire)

CORDIER Melody

MARLIER JLouis